

Intitulé de l'UE	Complément de formation en ce compris la valorisation de l'engagement étudiant (Partie III)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Nathalie HERGIBOT	24	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Compléments de formation - Partie 3	24h	Nathalie HERGIBOT

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Compléments de formation - Partie 3 : 20h d'AIP, 4h de remédiation obligatoire

Langue d'enseignement
Compléments de formation - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Ce complément de formation permet de découvrir et expérimenter de nouveaux outils au service de l'éducation;

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société (travaillée) ◦ Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe (travaillée) ◦ Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche (travaillée) • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des positions responsables (travaillée) ◦ Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action (travaillée) ◦ Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes (travaillée) • Etre un acteur institutionnel et social engagé <ul style="list-style-type: none"> ◦ Travailler et réfléchir en équipe et en réseau (travaillée) ◦ Faire preuve d'indépendance et d'initiative (travaillée) • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire (travaillée)

- Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée (travaillée)
- Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques (travaillée)
- Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles
 - Etre ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité (travaillée)
 - Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif (travaillée)
 - Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations (travaillée)
- Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne
 - Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel (travaillée)
 - Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...) (travaillée)
 - Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte (travaillée)
 - Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres (travaillée)
 - Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles (travaillée)
 - Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-socio-éducative inscrite dans la proximité et la durée (travaillée)

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)

Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

- De s'approprier un ensemble de techniques et d'outils relatifs à un axe déterminé
- Faire le point sur la plus-value professionnelle liée à l'utilisation des techniques et des outils acquis
- Renforcer son projet professionnel

Contenu de l'AA Compléments de formation - Partie 3

L'étudiant choisit parmi le panel d'activités proposées. Celles-ci sont animées par des formateurs-experts dans les différents domaines(musique, théâtre, langue des signes, danse, communication non violente, etc....)

Chaque activité est abordée dans une approche d'éducation bienveillante, positive.

Méthodes d'enseignement

Compléments de formation - Partie 3 : approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

Supports

Compléments de formation - Partie 3 : Selon les activités, un support écrit sera proposé.

Ressources bibliographiques de l'AA Compléments de formation - Partie 3

Certains intervenants/formateurs donnent des références bibliographiques complémentaires pour permettre à l'étudiant d'approfondir les techniques, connaissances.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Compléments de formation - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Compléments de formation - Partie 3 :

Présences et implication de l'étudiant dans le module ou les modules choisis

"L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités complémentaires. Il lui appartient d'avertir de son absence

dès le premier jour auprès des enseignants responsables (titulaires?) des activités complémentaires. Les pièces justificatives pour être reconnues valables doivent parvenir à l'établissement dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début de l'absence, le cachet de la poste ou la réception par le secrétariat des étudiants et/ou les enseignants responsables faisant foi. Passé ce délai, l'absence n'est pas justifiée.

Dans le cas d'une absence partielle par un CM (plus de 50%), l'étudiant devra présenter pour la 2e session un stage équivalent (au prorata du nombre d'heures à récupérer) dans un cadre reconnu par la HEH et qui aura été préalablement accepté sous forme de contrat par le professeur responsable de l'U.E. Ce stage ne pourra être un stage rénuméré ! A cet effet, l'étudiant prendra contact avec l'enseignant responsable au plus tard lors de la remise des bulletins de **la 1ère session.** Selon art 138 du décret Paysage : "Les évaluations de certaines activités d'apprentissage — notamment les travaux pratiques, stages, rapports, travaux personnels, projets et les évaluations artistiques — **peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs**"

En cas d'absences justifiées à la semaine d'activités complémentaires, une récupération sera envisagée selon les modalités définies par le titulaire de l'activité. Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : **2022 - 2023**